

À faire quelques mois avant le déménagement

Suivant le préavis de votre contrat dans le cadre d'une location, prévenir le propriétaire (le préavis peut aller de 1 à 3 mois)

Organiser avec lui l'état des lieux

Fixer une date pour le déménagement

Téléphoner à votre fournisseur d'eau et d'électricité pour mettre un terme à l'abonnement et relever les compteurs

Contactez votre opérateur internet et téléphone pour le transférer vers le nouveau lieu d'habitation

Envoyer un courrier à vos assureurs pour les informer du changement d'adresse

À faire quelques semaines avant le déménagement

Trouver un assureur pour votre nouvelle habitation

Faire les demandes auprès d'un fournisseur d'eau et un fournisseur d'électricité pour le nouveau logement

À faire quelques jours avant le déménagement

Faire la demande auprès de La Poste pour rediriger votre courrier vers une nouvelle adresse

Prévenir les voisins de votre déménagement pour qu'ils ne soient pas surpris

À faire lorsque vous connaissez votre nouvelle adresse

Dès que vous connaissez votre nouvelle adresse nous vous conseillons de la transmettre :

au centre des impôts,

à votre employeur, agence d'intérim ou caisse de retraite,

à la caisse d'Allocations Familiales,

à la caisse d'Assurance Maladie.

À faire 1 jour avant le déménagement

Dégivrer le réfrigérateur

Fermer tous les récipients pleins pour éviter qu'ils ne se renversent pendant le déménagement

Défaire tous les objets fixés aux murs et plafonds

Retirer les clés des meubles pour éviter de les perdre

Préparer vos objets personnels pour que vous les emmeniez avec vous

Préparer ce dont vous avez besoin pendant le déménagement

À faire le jour même du déménagement

Fermer l'électricité, l'eau et le gaz

Récupérer le courrier dans la boîte aux lettres